

## CONFERENCE DU 8 MARS 2017

### Plus tard, je voudrais être...

## Regards croisés sur la Médecine, le Droit et l'Informatique

### Résumé des interventions

A l'UNamur, des filières comme la Médecine (60% de filles) ou le Droit (71% de filles) sont de plus en plus féminisées, alors que le cursus informatique ne compte que 5% d'étudiantes.

Comment pareils phénomènes s'expliquent-ils ? Représentations sociales du métier ? Sens différent donné à leur devenir professionnel ? Conciliation vie privée/vie professionnelle ? Quelles sont les conséquences pour ces professions du manque de diversité dont elles sont le terrain ?

Ce sont ces interrogations que le Vice-Rectorat en charge de la Qualité, du Genre, du Développement durable et de la politique institutionnelle de l'informatique et la télécommunication a souhaité mettre à l'honneur lors de sa conférence genre organisée dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes 2017, en collaboration avec la ville de Namur et sa plateforme Namur'Elles.

Cet évènement a accueilli quatre personnalités, chacune représentant l'un de ces 3 domaines. Après les mots introductifs du Recteur Yves Poulet et de l'Échevine de la Cohésion sociale, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Égalité des chances de la Ville de Namur Stéphanie Scailquin, la députée fédérale et médecin Catherine Fonck est intervenue sur la féminisation de la Médecine. Nathalie Colette Basecq, Professeure de droit pénal à l'UNamur et avocate, a ensuite pris la parole sur la question de féminisation des métiers du Droit. Enfin, Benoît Hucq et Hélène Raimond ont traité de la question des femmes dans les métiers du numérique.

Introduction par le Recteur de l'UNamur, Yves Poulet et par l'échevine de la Cohésion sociale, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Égalité des chances de la Ville de Namur.

Après un inventaire succinct des politiques menées par l'UNamur depuis 2013 en matière de genre, le Recteur Yves Poulet a rappelé que si plusieurs caps ont été franchis avec succès dans notre université, le chemin était encore long pour tordre le coup à tous les préjugés sexistes et genrés culturellement ancrés dans nos habitudes institutionnelles.

Les statistiques le prouvent : les filles réussissent mieux que les garçons, tous niveaux d'études confondus.

Cependant, une ségrégation horizontale émerge, au travers de différences genrées dans le choix des

Service de la Vice-Rectrice à la Qualité, au Genre, au Développement Durable & à la politique institutionnelle de l'informatique et la télécommunication

filières d'études. Même en réussissant mieux, les filles s'orientent sur un nombre de filières plus limité. A diplôme équivalent, elles s'insèrent moins bien en emploi et plus généralement subissent inégalités professionnelles et salariales, avec en corollaire, un impact négatif sur la croissance économique et l'insertion sociale.

Contre la lecture biaisée de différences « naturelles » entre les filles et les garçons pour expliquer ce phénomène, les universités ont deux armes : l'arsenal législatif et les choix assumés et volontaires des différents acteurs impliqués tout au long de ce parcours de vie et dont l'UNamur fait partie.

A l'entame de son introduction, Stéphanie Scailquin a tenu à rappeler que le 8 mars n'est pas la journée des femmes, mais bien celle de la lutte pour les droits des femmes, ceux déjà acquis et ceux qu'il reste encore à conquérir, comme, par exemple, l'égalité des salaires. Elle insiste sur la vigilance dont nous devons faire preuve, notamment face aux récupérations commerciales et mercantiles de cette journée.

Depuis quelques années déjà la ville de Namur a résolument pris cette question à bras le corps en ancrant sa politique communale dans une dynamique de genre. Au travers de sa plateforme Namur'Elles, Namur entend fédérer les associations présentes sur le terrain et les mettre en lumière le 8 mars. Une vingtaine de structures sont concernées par ce partenariat avec la ville. L'UNamur y participe également activement. La plateforme se réunit plusieurs fois par an et permet la mise en place de politiques communales œuvrant dans le sens d'une égalité hommes femmes. Le Plan mixité, est de celles-là. Il permet à chaque échevin de fixer deux objectifs dans le cadre de ses compétences, au travers lesquels il s'engage à atteindre cette égalité.

Pour cette journée du 8 mars 2017, la plateforme Namur'Elle organise une marche exploratoire à la recherche des Namuroises célèbres, une exposition photos ainsi qu'un spectacle de l'humoriste Laurence Bibot.

## Intervention de Catherine Fonck, médecin et Députée Fédérale

### Féminisation de la Médecine : Un beau défi !

Cette féminisation de la Médecine, on la retrouve déjà en Egypte. En Grèce également, avec Agnodice, première femme médecin, contrainte de se déguiser pour pouvoir exercer son art.

Chez nous, ce n'est qu'en 1884 qu'Isala van Biest fut en mesure de professer, après avoir étudié en Suisse, puisque tant les humanités complètes que les études universitaires lui étaient interdites en Belgique. Et ce n'est qu'à la faveur d'un arrêté royal qu'il lui fut permis d'exercer la médecine.

Ce phénomène récent s'est pourtant amplifié rapidement. Des 7,3% de femmes accédant aux facultés de médecine en 1960, on est passé à 55% en 2016. Cependant, avec ses 38% de femmes médecins en 2013, la Belgique est à la traîne derrière la moyenne OCDE de 45%

La Commission de planification de l'INAMI a effectué un formidable travail de projection de la féminisation de la médecine par spécialisation et par zone linguistique. Ainsi, en Communauté française, les 38% de femmes médecins généralistes en 2012 seront 64% en 2037. On constate également que certaines spécialités sont trustées par les femmes qui semblent fuir les spécialisations caractérisées par des actes plus techniques et mécaniques et favoriser celles où le facteur humain est très présent. C'est le cas de la pédiatrie (84% en 2037), de la gynécologie (81% en 2037) et largement moins de l'anesthésie et réanimation (40% en 2037) et de l'orthopédie (21% en 2037).

Tous les métiers du « Care » sont concernés par cette progression (kinés, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, dentistes). Cette féminisation diffère cependant en fonction du niveau de responsabilité. Car, à

l'instar des femmes académiques, si elles sont majoritaires à l'université, les femmes ne sont cependant pas à la manœuvre pour influencer la profession médicale<sup>1</sup>.

Catherine Fonck doute que ces dernières soient plus naturellement attirées par les métiers du soin. Elle avance qu'il ne s'agit peut-être que du simple reflet de la répartition égalitaire des femmes et des hommes dans notre société. Pour elle, la féminisation ne constitue pas un problème. Et si elle refuse de considérer l'idée de quotas, elle estime cependant qu'il est urgent et nécessaire d'accompagner le phénomène de féminisation.

D'abord en termes d'organisation des soins, notamment en matière de temps de travail disponible et de force de travail. Ensuite en termes de prévisions démographiques. Il faut adapter le nombre de médecins/habitants de manière globale, par spécialité et par « désert géographique ». Il est également nécessaire de réfléchir à des alternatives comme, par exemple les pratiques de groupes, ou la délégation de tâches aux professionnels paramédicaux, tandem médecin/infirmier au domicile pour les malades chroniques.

Enfin, des réponses spécifiques doivent être apportées pour des questions telles que les systèmes de gardes, certains moments clés de la carrière professionnelle d'une femme (grossesse/enfants), la recherche ou la carrière académique.

## Intervention de Nathalie Colette Basecq, juriste et Professeure de Droit pénal, de Procédure pénale et de Droit humanitaire pénal à l'UNamur

### Féminisation des métiers du Droit.

Avocate, professeure de Droit pénal à l'UNamur et mère de deux filles, Nathalie Colette Basecq peut, mieux que personne, témoigner de la pratique genrée du Droit et de sa parfaite conciliation avec une vie de famille épanouie.

La féminisation de la profession d'avocat et de magistrat est une tendance observée en Belgique (45,4 % de femmes avocates en 2011, 51% de femmes magistrats aujourd'hui). Cependant, elles sont moins présentes aux échelons supérieurs de la magistrature et aux fonctions de chefs de corps.

Dans certains secteurs, en particulier en matière familiale, l'on constate une « surféminisation » des tribunaux : tribunaux du travail (60%), tribunaux de première instance (57%) et tribunaux d'application des peines (56%). La Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle, a contrario, restent très masculinisés.

La Cour européenne des droits de l'homme compte environ 1/3 de femmes parmi ses juges tandis que la Cour de justice de l'Union européenne en compte 1/4 (7 femmes sur 28).

En ce qui concerne les juristes d'entreprises, le phénomène de la féminisation est moins visible. Idem pour les notaires (29% en 2014).

A l'université, on compte 71 % de filles étudiantes en Droit. Il en résulte une présence féminine accrue sur le marché des métiers du Droit.

Nathalie Colette Basecq admet qu'il est difficile de répondre à la question de savoir pourquoi les femmes démontrent un plus grand attrait pour les professions juridiques.

Elle rappelle d'abord la lenteur de l'évolution vers l'émancipation de la femme, en s'attardant sur l'histoire de Marie Popelin, (1846-1913), 1ère femme docteur en Droit en Belgique en 1888, qui ne put cependant jamais plaider, la Cour d'appel de Bruxelles et la Cour de cassation lui ayant refusé de prêter le serment d'avocat, profession jugée inappropriée pour les femmes.

Cette perception de la femme était aussi celle du Code civil qui la confinait dans un statut d'incapacité, et de soumission à son père, puis à son époux après le mariage.

<sup>1</sup> En 2016, Caroline Pauwels est la seule femme à avoir accédé au poste de Rectrice d'une université belge (VUB).

Et Nathalie Colette Basecq de citer la Mercuriale du 27 mai 1946 du Procureur Général près la Cour d'appel de Liège, Léo Delwaide sur l'accès des femmes à la magistrature, plus qu'explicite sur l'opinion dominante de l'époque sur les femmes en magistrature.

« (...) Il faut que la justice soit sans passion, modérée et sage. Or, cela est congénitalement contraire au tempérament de la femme. Tous les auteurs sont d'accord et l'expérience de chacun y acquiesce. La femme est un être subjectif, émotif, passionnel, extrême en tout, se décidant avant tout pour des motifs de sentiment. On peut atténuer dans une certaine mesure ces travers, mais on ne modifie pas la nature. C'est là, à mon sens, que gît l'obstacle foncier qui raisonnablement ferme à la femme l'accès à la magistrature (...). »

Dans la même veine, Maurice Hauriou, constitutionnaliste français décédé en 1929, disait de la femme qu'elle n'avait pas le sens du Droit, qu'elle n'était pas raisonnable. Et pourtant, l'allégorie de la Justice la représente pourtant comme une femme aux yeux bandés.

Grâce au mouvement d'émancipation des femmes, on assista à une évolution considérable de la condition et du statut de la femme, qui purent devenir avocate en 1922, acquièrent le droit de vote et d'éligibilité en 1948, cessèrent d'être juridiquement incapables en 1958 et acquièrent l'autorité parentale en 1974.

Sur l'impact de cette féminisation du monde judiciaire, Nathalie Colette Basecq estime que, dans tous les cas, le juge applique la loi, sans que le genre auquel il appartient influe sur sa capacité à rendre justice. C'est plutôt au niveau de la perception des justiciables, en particulier des hommes et spécialement dans le contexte de la justice familiale, que des préjugés circulent. La justice qui est rendue au nom du peuple ne doit-elle pas être le reflet de la société, en ce compris du point de vue du genre ?

Si l'on recherche un équilibre des genres pour le Droit et la justice, ce phénomène de très forte féminisation pourrait laisser place à une discrimination positive en faveur des hommes afin de tendre à la parité. La richesse du double regard masculin et féminin est indéniable. Mais faut-il absolument tendre vers la parité ? Si oui, la question serait alors : comment augmenter la proportion des hommes dans les professions du Droit ? Cela devrait notamment passer par une large sensibilisation du public, et particulièrement des jeunes étudiants. Le débat sur cette question reste ouvert.

## Interventions de Benoît Hucq et Hélène Raimond – Digital Wallonia – Femmes et Numérique : mariage heureux ?

Benoît Hucq a présenté Digital Wallonia, ses objectifs et son cadre de compétences. Hélène Raimond a ensuite pris la parole pour traiter la question plus spécifique des femmes dans le numérique.

### Femmes et numérique

700.000 emplois seront créés dans les métiers du Numérique d'ici 2025 (Source OCDE), on comprend dès lors mieux les implications et les conséquences d'une meilleure incorporation des femmes dans ce secteur. Depuis 10 à 15 ans, l'Economie s'en mêle.

La Commission européenne<sup>2</sup> a estimé que la présence accrue des femmes dans le numérique générerait un surplus annuel de 9 milliards d'euros dans le PIB européen.

En Belgique, les femmes ne représentent que 12% des ingénieurs diplômés en «Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication», la moyenne européenne se situant environ à 22%<sup>3</sup>. Elles sont de

<sup>2</sup> Etude de la Commission européenne sur la présence des femmes dans l'économie numérique, « Women active in the ITC sector », octobre 2013.

<sup>3</sup> Foundation For European Progressive Studies, Ghislaine Toutain, 2014.

l'ordre de 16% dans les métiers d'informaticien et d'analyste programmeur<sup>4</sup>, alors que l'entrepreneuriat féminin dans les métiers du numérique se situe à environ 13% contre 30% en moyenne dans les autres types d'activités<sup>5</sup>.

Le McKinsey Global Institute a créé « women matter » afin de mesurer l'apport des femmes dans les métiers à forte créativité. Il confirme que, si tous les pays réduisaient la fracture de genre sur leurs marchés du travail, ce sont jusqu'à 12 mille milliards de dollars qui pourraient être ajoutés au produit mondial brut.

Hélène Raimond a tenté d'expliquer les raisons de cette masculinisation par plusieurs facteurs.

Le phénomène récent de l'arrivée des femmes sur le marché du travail (années 50), l'organisation de la famille et la répartition de la parentalité peuvent en effet expliquer ce phénomène, la répartition du travail entre hommes et femmes suivant encore le modèle traditionnel des rôles. Le rééquilibrage se fera à partir du moment où les femmes vont générer du profit et que les hommes s'attelleront aux tâches ménagères.

Le monde du travail et le phénomène du « leaky pipe » ou plafond de verre est également une réalité qui empêche les femmes d'accéder aux postes situés en haut de la pyramide professionnelle.

L'absence de rôles-modèles et de communication adaptée aux femmes peut également constituer une explication. La performance s'organise et se conçoit de manière différente de celle des hommes. Et ce sont les hommes qu'il faut convaincre de cette réalité.

Enfin, Hélène Raimond est revenue sur les actions du Cabinet Marcourt en matière d'approche intégrée de la notion de genre.

Suite au vote du Décret genre en 2014, et conformément à l'accord de gouvernement, les ministres se sont engagés à « genrer » au minimum deux de leurs politiques d'ici la fin de la législature (2019). Le Cabinet Marcourt a, pour sa part, décidé de genrer les métiers des TIC, afin d'y obtenir une meilleure égalité professionnelle. Il travaille également à un accès égal des femmes et des hommes à l'entrepreneuriat.

Un groupe de travail a été mis en place, composé d'académiques, de chefs d'entreprises etc. L'objectif visé est de changer les stéréotypes sur le métier et sur la compétitivité hommes femmes, ainsi que de réformer l'école quant aux compétences en algorithme.

## Conclusion

En prenant pour point de départ les cas extrêmes de sur-féminisation des filles dans les filières de Droit et de Médecine, et leur sous-représentation flagrante dans la filière informatique, cette conférence entendait interroger cette égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en posant toutes les questions – en ce compris celles qui fâchent – permettant une meilleure compréhension de ce phénomène et qui poseront les jalons des futurs politiques en vue d'endiguer celui-ci.

---

<sup>4</sup> Statbel, Professions en Belgique suivant le sexe, 2013

<sup>5</sup> source: AEI, 2016